

# Nettoyage



## Durée du travail

La durée hebdomadaire de travail est de 43 heures. La pause est comprise dans le temps de travail si l'on ne quitte pas son lieu de travail.

## Salaires

### Salaires minima

Filières	Catégories	Diplômes - Qualifications	Salaire horaire
Nettoyage spécifique et de chantier	CE	Chef d'équipe	Fr. 29.45
	N20	CFC 2 ans dans la branche	Fr. 28.15
	N21	CFC moins de 2 ans dans la branche	Fr. 26.75
	N30	AFP	Fr. 25.-
	N4	Nettoyeur sans qualification plus de 4 ans	Fr. 24.15
	N0	Nettoyeur sans qualification à l'engagement	Fr. 26.65
Nettoyage d'entretien	E2	Nettoyeur d'entretien avec diplôme EGP ou MRP	Fr. 21.25
	E3	Nettoyeur d'entretien sans diplôme EGP ou MRP	Fr. 20.25

Supervision	Effectif à superviser	Supplément horaire
	De 3 à 5 employés	Fr. 1.00
	De 6 à 9 employés	Fr. 2.00
	Depuis 10 (et plus) employés	Fr. 3.00

## 13<sup>e</sup> salaire

Le 13<sup>e</sup> salaire (8.33% du salaire AVS) est dû pour autant que les rapports de travail dure au moins 3 mois.

## Repas

Le travailleur a droit à une indemnité de Fr. 18.50 pour le repas de midi.

## Vacances

	En temps	Taux
Moins de 20 ans	25 jours	10.64%
De 20 ans jusqu'à 49 ans	20 jours	8.33%
De 20 ans jusqu'à 49 ans Et dès la 6 <sup>e</sup> année de service	21 jours	8.79%
Dès 50 ans et 5 ans dans l'entreprise	22 jours	9.25%

**Congé paternité**

Le congé paternité est de minimum 10 jours payé à 80%.

**Maladie : droit au salaire**

Indemnités correspondant à 80% du salaire AVS dès le troisième jour

**Accident : droit au salaire**

Les travailleurs sont assurés contre les risques d'accidents professionnels et non professionnels conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

**Contribution professionnelle**

Une retenue de 0.7% est effectuée sur le salaire.

Elle est remboursée à hauteur de 80% aux membres d'Unia au cours du printemps.

**Délais de congé**

Pendant le temps d'essai	7 jours
Pendant la première année de service	1 mois
Dès la deuxième année de service	2 mois
Dès la neuvième année de service	3 mois

**Informations complémentaires**

Unia Valais, 027 602 60 00